



Strasbourg, 13 mars 2007

CDL-EL(2007)006prog*
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**4^e CONFERENCE EUROPEENNE
DES ADMINISTRATIONS ELECTORALES**

***“La lutte contre la fraude électorale –
Le contentieux électoral”***

Strasbourg, 20 – 21 septembre 2007

Conseil de l'Europe, Bâtiment principal, Salle 9

PROJET DE PROGRAMME

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décidait autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

<http://www.venice.coe.int>

Jeudi 20 septembre 2007

- 9:00 - 9:30 Enregistrement des participants
- 9:30 - 10:00 Ouverture officielle de la conférence (2 orateurs)
- 10:00 - 13:00 **1^e session de travail** : Information sur les élections récentes dans les Etats membres (principalement sur les problèmes observés pendant le vote et les actions prises pour y remédier)
- Information provenant de (*à confirmer*) :
- Arménie
 - Autriche
 - Finlande
 - France
 - Pays-Bas
 - Suède
- 11:00 - 12:00 Rapport général sur les standards du Conseil de l'Europe sur le contentieux électoral.
- 12:00 - 13:00 *Questions et discussion*
- 14:30 - 17:30 **2^e Session de travail** : Lutte contre la fraude électorale – développements récents et nouveaux défis des systèmes électoraux.
- 1) Lutte contre la fraude – administrations spécialisées ou tribunaux ordinaires ? Etude comparative des avantages et dysfonctionnements de chaque approche.
 - 2) Défis posés par le vote à distance en général (ex. vote par correspondance) et le vote électronique en particulier.
 - 3) Le financement des campagnes électorales – un défi aux résultats d'une élection.
 - 4) Les sanctions prises contre les violations de la législation électorale et les procédures, et le principe de proportionnalité.
 - 5) La jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur les violations des droits électoraux (Protocole 1 à la Convention européenne des Droits de l'Homme – CEDH).

Vendredi 21 septembre 2007

- 9:30 – 12:30 **3^e session de travail** : Ateliers sur :
- 1) Définition des violations – mise en évidence des différences entre les violations de caractères administratif et pénal.
 - 2) Le vote à distance – la garantie du secret du vote.
 - 3) Sanctions et principe de proportionnalité.
- 12:30 – 14:00 Déjeuner

- 14:00 - 17:00 **4^e session de travail** : les standards internationaux et le contentieux électoral
- 14:00 -15:00 Contributions de :
- la Commission de Venise
 - l'OSCE/BIDDH
 - IDEA International (résolution des litiges électoraux)
 - IFES
- 15:00 – 16:30 Résultats des ateliers de travail
- 16:30 Conclusions de la conférence